

**Direction Générale des Services**

03.20.66.58.24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL****L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT DEUX MAI**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 mai 2025.

-----

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

-----

---

**PRÉSENTS**

---

Francis VERCAMER Maire, Pascal NYS Adjoint, Ghislaine BUYCK Adjointe, Jean-François LECLERCQ Adjoint, Anne DASSONVILLE Adjointe, Philippe SIBILLE Adjoint, Blandine LEPLAT Adjointe, Laurent PASTOUR Adjoint, Fabienne LEPERS Adjointe, Said LAOUADI Adjoint, Therese NOCLAIN Conseillère déléguée, Chantal LAHARNAR Conseillère, Etienne DELEPAUT Conseiller délégué, Bruno DUQUESNOY Conseiller, Fatima KARRAD Conseillère déléguée, Sabine HONORE Conseillère, Emmanuelle GUILLAIN Conseillère, Kamel MAHTOUR Conseiller délégué, Eugenie CARBON Conseillère, Gaetan DECOSTER Conseiller, Christelle DUTRIAUX Conseillère, Jérôme MEERSEMAN Conseiller délégué, Guillaume BOCQUET Conseiller, Anne-Charlotte DEMEULENAERE Conseillère, Clementine NOUQUERET Conseillère, Sana EL AMRANI Conseillère, Jacques DUPONT Conseiller, Mathilde LOUCHART Conseillère, Karima CHOUIA Conseillère

**ABSENTS EXCUSES :**

Barbara RUBIO COQUEMPOT ayant donné pouvoir à Blandine LEPLAT,  
Rafik BZIOUI ayant donné pouvoir à Francis VERCAMER,  
Jean-Adrien MALAIZE ayant donné pouvoir à Jean-François LECLERCQ,  
Thibaut THIEFFRY ayant donné pouvoir à Pascal NYS,

**DEL\_2025\_023****CL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION GÉNÉA'HEM**

L'association Généa'Hem dont l'objectif principal est la « Promotion de la généalogie des individus et des familles » a déposé son dossier d'appel à projet complet et dans les délais impartis en 2024. Toutefois, celui-ci n'ayant pas été traité au moment de l'instruction, il convient de rectifier ce manquement.

Pour son projet de salon de la généalogie qui se tiendra le 15 novembre 2025 et après application des critères relatifs à la politique culturelle, il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer, une subvention de 340 € à l'association Généa'Hem.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Vu l'avis conforme de la commission sports en date du 3 mai 2025,

**A l'unanimité le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :**

- à attribuer une subvention de 340 € à l'association Généa'Hem

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,